

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

établissements sous contrat Question écrite n° 3829

#### Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le devenir de la concertation mise en place entre le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat général de l'enseignement catholique sur la situation juridique des maîtres que les évolutions jurisprudentielles des dernières années ont rendue complexe. Il lui demande quels sont les premiers résultats de cette concertation et si celle-ci reste toujours en place.

### Texte de la réponse

La situation juridique des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés est complexe et fait l'objet d'une concertation permanente entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et les organisations représentatives des établissements d'enseignement privés sous contrat et de leurs maîtres. En effet, alors que la nature du contrat d'enseignement passé avec l'autorité académique n'a pas été définie par la loi Debré sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés et ses textes d'application, la jurisprudence a reconnu un caractère administratif à ce contrat, ces maîtres constituant une catégorie particulière d'agents publics et la convention passée entre un maître contractuel et l'autorité académique étant qualifiée de contrat de droit public. Toutefois, les tribunaux judiciaires se sont reconnus compétents pour connaître des différends liés à la relation de travail avec le chef d'établissement. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ne souhaite pas modifier les équilibres issus de quarante ans d'application de la loi Debré. Il n'en restera pas moins attentif aux propositions des organisations représentatives des établissements d'enseignement privés sous contrat et de leurs maîtres, sous réserve qu'elles se situent dans le cadre de ces équilibres et que, susceptibles de recueillir un large consensus, elles contribuent au renforcement de la paix scolaire a laquelle le Gouvernement est attaché.

#### Données clés

Auteur: M. Christian Kert

Circonscription: Bouches-du-Rhône (11e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3829 Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 1997, page 3137 **Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4504